

APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES, EN LIEN AVEC LA COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE LA FIN DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE ET DU 80^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'ARRIVEE IMPORTANTE DE REFUGIES EN BELGIQUE

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur/universitaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/12/2017 au 02/02/2018

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite d'envoi : 02/02/2018
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appels à projets – mémoire – colonisation

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Madame la Vice-présidente, Ministre de la Culture et de l'Enfance ;
- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre de l'Education ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française ;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateur des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

Signataire

Ministre / Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie

Nom et prénom	Téléphone	Email
Plumet Philippe	02 690 83 52	philippe.plumet@cfwb.be
Sanchez Belen	02 690 83 53	belen.sanchezlopez@cfwb.be
Monin Yves	02 690 83 54	yves.monin@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La connaissance du passé constitue une pierre angulaire de la construction du futur. Il est primordial de fournir les outils aux générations futures pour qu'elles puissent décrypter le monde dans lequel elles vivent.

Dans ce cadre, les phénomènes liés à la fin de la Première Guerre mondiale, à la sortie de guerre et aux conséquences du conflit exercent encore aujourd'hui une influence notable sur notre société. C'est le cas pour notre pays avec, par exemple, l'instauration du suffrage universel, les lois et transformations sociales, la question communautaire, la mémoire militaire et civile du conflit, l'évolution des mentalités ou les questions liées aux traités de paix et à l'évolution du droit international.

En même temps, l'année 2018 marque le 80^{ème} anniversaire de l'arrivée importante en Belgique de réfugiés républicains venant d'Espagne, antinazis et juifs venant d'Allemagne. On peut y ajouter l'arrivée quelques années auparavant d'Italiens fuyant le régime fasciste. S'intéresser aux causes de ces flux migratoires, à l'accueil qui a été réservé en Belgique à ces populations ainsi qu'à leur statut doit donner l'occasion de s'intéresser aux manifestations historiques d'un phénomène qui concerne plus que jamais la Belgique et, plus largement, l'ensemble de l'Europe.

Il importe dès lors de sensibiliser les jeunes générations à cet aspect parfois méconnu ou mal connu de notre passé, c'est pourquoi, dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, la Fédération Wallonie-Bruxelles lance :

- un appel à projets extraordinaire visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants (art. 16) : pour les visites de lieux de mémoire, le contenu proposé devra inclure obligatoirement un lieu situé sur le territoire de la région de langue française ou de la région bilingue de Bruxelles-capitale ;
- un appel à projets extraordinaire pour la réalisation de productions diverses en lien avec l'objet du décret et avec les objectifs et thématiques de l'appel (art.17).

Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec la commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale ou du 80^{ème} anniversaire de l'arrivée importante de réfugiés en Belgique.

Ces appels à projets seront ouverts du 15 décembre 2017 au 2 février 2018.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables (art. 15, 16, 17 § 1^{er} du décret).

Les cahiers des charges de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre pourront être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire www.decretmemoire.cfwb.be ou obtenus sur demande auprès de Démocratie ou barbarie à partir du 15 décembre 2017.

Pour plus d'informations :
Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie
Ministère de la Fédération Wallonie -Bruxelles / Secrétariat général – Service d'appui
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
dob@cfwb.be
02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric DELCOR